



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 Octobre 2023

**Délibération n°2023090**

Date de convocation : 03/10/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutif de la présente décision.

Acte publié le : 12/10/2023



L'an deux mille vingt-trois et le onze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire.

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Sabine BONVIN Adjointes, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Jérôme DEMOTIER, Alain CHAZOT, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Françoise PEZZOLI, Caroline FAYOL, Cédric MAURIN, Conseillers.

Excusés :

Paul CHRISTIN pouvoir à Jérôme DEMOTIER

Julien LENZI pouvoir à Caroline FAYOL

Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET

Benjamin VALERIAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL

Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN

Xavier MOUREAU pouvoir à Alexandra CAMBON

Laurent ABADIE pouvoir à Marie SABBATINI

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN

Absents :

Catherine ZDYB

François-Nicolas LEFEVRE

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

**FINANCES / SUBVENTION / REGION SUD – VOLET INVESTISSEMENT : ECOLE VAL-SEILLE : TRAVAUX D'URGENCE DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA CAGE D'ESCALIER**

Le bâtiment de l'école Val-Seille présente des désordres sur une partie bâtie postérieurement après la construction du bâtiment principal. Plus précisément, il s'agit d'une extension attenante ainsi qu'une surélévation d'un niveau supplémentaire de la partie existante.

Ceci a été identifié par une étude en 2010, un suivi avait alors été mis en place, en septembre 2021 des études complémentaires sur la structure a permis de visualiser la dilatation entre le bloc escalier et le bâtiment principal.

Elle a permis de distinguer que c'est le noyau centre de l'escalier qui porte les volées et les paliers en porte à faux, une étude géotechnique a appuyé ces thèses, en faisant apparaître cette fois-ci un péril sur cet escalier de secours, comprenant une partie utilisée pour une classe maternelle et du rangement.

La commune de Courthézon souhaite procéder à des travaux de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école Val-Seille.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-lespatis.com

99\_DE-084-2184 00398-20231011-DCH2023090-

Le plan de subvention a été établi suite à l'étude de l'architecte et au chiffrage des travaux à effectuer pour la reprise de l'escalier de secours, ainsi que la réimplantation de la classe maternelle précédemment présente sur cette aile.

La Région Sud soutenant les projets d'investissement des collectivités, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter l'opération d'investissement pour un montant total prévisionnel de 744 680 € HT et de solliciter une aide financière auprès de la région Sud pour ces travaux à hauteur de 42.46 % représentant un montant de 345.704,00 HT afin de poursuivre les objectifs fixés.

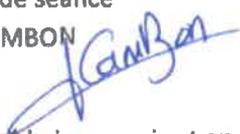
Vu le chiffrage prévisionnel du Maître d'Œuvre,  
 Considérant la nécessité de procéder aux travaux susmentionnés,  
 Considérant le plan de financement se décomposant comme suit :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
MAITRISE D'ŒUVRE	60.000,00 €	8,07 %	REGION SUD- INVESTISSEMENT	345.704,00€	42.46 %
AMO	5.150,00 €	0,69 %	PREFECTURE VAUCLUSE - DETR 2023	250.040,00 €	33.58 %
ETUDES COMPLEMENTAIRES	30.530,00 €	4,09 %	<b>S/total aides publiques (HT)</b>	<b>595.744,00 €</b>	<b>80 %</b>
TRAVAUX	649.000,00 €	87,15%			
			Autofinancement	148 936,00 €	20 %
			<b>S/total autofinancement (HT)</b>	<b>148 936,00 €</b>	<b>20 %</b>
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL (€ HT)</b>	<b>744.680,00€</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>	<b>744.680,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'enfance et de la jeunesse, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de démolition et de reconstruction de la cage d'escalier de l'école Val-Seille,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention d'investissement auprès de la Région Sud à hauteur de 42,46 % représentant un montant de 345.704,00 €HT,
- **CERTIFIE** que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- **DIT** que l'ensemble de pièces complémentaires seront communiqués dans les meilleurs délais,
- **DIT** que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2023 de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Le secrétaire de séance  
 Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
 Ont signé les membres présents,

Le Maire  
 Nicolas PAGET

